



Gewerkschaft des Verkehrspersonals
Syndicat du personnel des transports
Sindacato del personale dei trasporti



Mise à mal du partenariat social par la direction des tpg

Suite à la grève d'octobre 2022, la direction a adressé des courriers d'avertissement aux délégué-e-s des syndicats SEV et transfair. Une pétition de soutien a été lancée pour dénoncer cette atteinte au droit à la liberté syndicale. Les tpg ont également déposé une plainte pénale contre le syndicat Unia. Les syndicats SEV, transfair et Unia, avec le soutien de la CGAS et du Cartel intersyndical condamnent ces pratiques antisyndicales utilisées par la direction des tpg.

Les 12 et 13 octobre 2022, le personnel des tpg, encadré par les syndicats SEV et transfair, a fait grève pour obtenir la pleine indexation des salaires pour 2022. Ce recours au rapport de force était justifié par l'inflexibilité de la direction de l'entreprise qui refusait d'entrer en matière sur cette revendication pourtant légitime. La direction a finalement accordé l'indexation entière, en deux fois. Suite à ce succès, les délégué-e-s des sections SEV et transfair et les cadres ayant participé au mouvement social ont reçu de la direction des tpg un courrier d'avertissement sanctionnant l'organisation de la grève et en particulier sa reconduction le jeudi 13 octobre. Ces pressions exercées par la direction de l'entreprise sur son personnel sont inacceptables. En agissant de la sorte, elle ne respecte pas les droits fondamentaux que sont le droit d'association ou le droit de grève pourtant garantis par la Constitution et les conventions internationales. En soutien aux représentant-e-s du personnel et pour défendre le droit de grève, une pétition a été mise en ligne à l'adresse suivante : <https://sev-online.ch/fr/aktuell/kontakt.sev/2023/petition-tpg/>

La direction de l'entreprise menace également les syndicats SEV et transfair de poursuites pénales. Elle a en outre porté plainte contre le syndicat Unia pour sa présence sur les piquets de grève, lui reprochant injustement d'avoir bloqué des véhicules tpg. De telles menaces et procédures constituent une grave atteinte à la liberté syndicale et portent préjudice au dialogue social. Les syndicats SEV, transfair et Unia, avec le soutien de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) et du Cartel intersyndical de la fonction public et du secteur subventionné, dénoncent ouvertement cette judiciarisation des activités syndicales qui représente un danger pour le respect des droits syndicaux.

Ces faits ont été dénoncés au Conseil d'Etat à plusieurs reprises fin octobre et fin décembre. Les demandes successives de rencontre adressées en particulier à M. Serge Dal Busco et à Mme Fabienne Fischer n'ont pas été entendues. Une demande de rencontre a aussi été faite auprès du Conseil d'administration de l'entreprise qui a refusé d'y donner suite.

Les syndicats demandent que la direction des tpg retire et renonce à tout dépôt de plainte pénale à l'encontre des organisations syndicales, qu'elle renonce à se prévaloir des courriers adressés aux délégué-e-s et aux cadres de l'entreprise si un prochain mouvement social devait avoir lieu, et que les employé-e-s visé-e-s ne puissent faire l'objet de sanction futures liées à l'exercice de leur activité syndicale ou du droit de grève.

Outre ces attaques grossières sur les syndicats et leurs représentant-e-s, la direction des tpg met également à mal le partenariat social depuis plusieurs mois en tenant à l'écart les organisations représentatives du personnel de l'entreprise au sujet des conditions de travail qui font l'objet de revendications importantes. En agissant de la sorte, la direction de l'entreprise empêche tout apaisement et une reprise du dialogue social. Elle semble même rechercher un nouveau conflit social.

A l'heure où l'entreprise ne peut garantir l'offre de par l'absentéisme record et le sous-effectif chronique, il nous semble indispensable que celle-ci envisage un changement de politique dans le traitement des revendications légitimes émanant du personnel de l'entreprise, et dans sa considération vis-à-vis des organisations syndicales et de leurs représentant-e-s.

Personnes de contact :

Aurélié Lelong, secrétaire syndicale SEV, tel : 079 406 09 68

Olivier Hählen, responsable région ouest transfair, tel : 079 285 24 03

Anna Gabriel Sabaté, secrétaire régionale Unia, tel : 079 485 22 18

Geneviève Preti, présidente suppléante Cartel intersyndical, tel : 076 561 95 57

Davide De Filipo, président CGAS, tel : 079 707 14 67